

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2020

**DIVERSES DISPOSITIONS URGENTES POUR FAIRE FACE AUX CONSÉQUENCES DE
L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19 - (N° 2915)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 5

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 27.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi immigration devait prétendument permettre une gestion plus efficace et diligente des flux migratoires. « 154.620 demandes d'asile ont été enregistrées [en 2019], comme le révélait la Cour des Comptes dans un récent rapport, plaçant la France dans la fourchette haute des pays de l'Union européenne et son système d'asile sous forte tension ». Face à la tension que rencontrent les officines de traitement de l'immigration, le taux de refus de renouvellement des titres de séjour est d'1 % à peine.

Face à la gestion politique contestable des flux migratoires, il ne semble pas raisonnable de rallonger le délai pour les demandes d'asile.